

La conférence

Les 10 règles d'installation à connaître pour

accompagner l'installation de son client en Europe



PRÉSENTATION

Les entreprises désireuses de s'implanter à l'étranger doivent faire face à toutes sortes de difficultés fiscales et non fiscales, qu'elles soient de nature commerciale (marchés, partenaires, etc.), juridique (forme de l'implantation), réglementaire (autorisations éventuelles), sociale ou autres. Et pour faire face à toutes ces difficultés, il convient de prendre en compte systématiquement le droit européen.

S'agissant plus particulièrement de la fiscalité, il faut garder à l'esprit qu'elle n'est pas neutre vis-à-vis des structures juridiques puisque le régime fiscal applicable à une implantation est différent selon que l'entreprise choisit de créer sur place une filiale ou une simple succursale.

En outre, lorsqu'une filiale est créée, la fiscalité applicable à ses opérations internationales varie en fonction de sa forme juridique (société de capitaux ou société de personnes).

INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Maîtriser les risques et les Fondamentaux d'une implantation à l'étranger
- Prévenir les situations à risque
- Tenir compte des implications fiscales

POINTS ABORDÉS

- Le choix de la structure d'exercice : établissement stable ou filiale
 - Définition dans les différents pays
 - Avantages
 - Inconvénients
 - Taxation
 - Risques
- La compréhension de l'environnement juridique
 - La société européenne : définition, avantages, inconvénients, taxation
- La vérification des aspects réglementaires
- La prise en compte des différents dispositifs aidés et de soutien
- Le financement des investissements et son optimisation fiscale
- La mise en place des contrats de prospection ou de distribution
- La gestion des flux financiers et la minimisation des frottements fiscaux
- Le respect de la législation fiscale et des obligations documentaires
- Détachement ou expatriation de personnel
- Les douanes

INTERVENANTS



David Malcoiffe
avocat



Jean-Pierre Riquet
expert-comptable



Marcus Tuschen
expert-comptable et
commissaires aux
comptes en Allemagne



Arièle Violland
expert-comptable,
commissaire aux comptes
et présidente du comité
missions internationales
au CSOEC